

Don de 500 L de la part du conseil général du district de Corbeil (Seine-et-Oise) pour la constriction d'un vaisseau, lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de 500 L de la part du conseil général du district de Corbeil (Seine-et-Oise) pour la constriction d'un vaisseau, lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 137;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21294\\_t1\\_0137\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21294_t1_0137_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

## 7

**L'administration du district de Strasbourg [Bas-Rhin] annonce, sur l'estimation de deux maisons d'émigré, un excédent de 59900 L.**

**Renvoi au comité des Finances et insertion au bulletin (8).**

## 8

**Le conseil général du district de Corbeil [Seine-et-Oise] fait passer à la Convention 500 L offertes par la commune de Soisy-Marat [ci-devant Soisy-sous-Etiolles], pour la construction d'un vaisseau.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (9).**

*[Extrait du registre des délibérations du conseil général de l'administration du district de Corbeil, tenues en séance publique, le 14 vendémiaire an III] (10)*

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Soisy-Marat du onze du présent mois dans le contenu duquel il est fait offre au nom de la dite commune d'une somme de cinq cent livres pour la construction et l'armement d'un vaisseau, l'agent national entendu, le conseil général rendant hommage à l'acte de patriotisme exercé par la commune de Soisy-Marat, arrête qu'il reçoit au nom [abréviation illisible] la somme de cinq cent livres par elle offerte pour la construction et l'armement d'un vaisseau qu'elle sera provisoirement versée en mains du secrétaire de district et qu'elle sera incessamment envoyée à la Convention nationale, arrête en outre qu'il sera fait mention honorable au procès verbal du don fait par la commune de Soisy et qu'expédition du présent lui sera remise à l'instant.

Pour expédition.

*Suit une signature illisible.*

## 9

**Le conseil général de la commune de Cognac [Charente] félicite l'Assemblée sur le règne de la justice qui a remplacé la terreur : il exprime son indignation envers les hommes de sang, les intrigans et les imitateurs de Robespierre.**

(8) P.-V., XLVIII, 82. *Bull.*, 7 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 154. D'après cette gazette les biens ont été estimés 33300 L et ont été vendus 93200 L.

(9) P.-V., XLVIII, 82. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *M. U.*, XLV, 171.

(10) C 323, pl. 1378, p. 19. Mention marginale de la réception du don, le même jour, signée Ducroisi.

**Mention honorable, insertion au bulletin (11).**

*[Le conseil général de la commune de Cognac à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III] (12)*

Liberté, Salut du peuple, Égalité.

Citoïens représentans

Ce n'étoit pas assez pour votre gloire et le salut du peuple françois d'avoir écrasé le Catilina moderne qui s'abreuvoit du sang des patriotes, vous voulez encore montrer à l'univers tout ce que peut votre énergie pour le bonheur d'une nation qui a juré l'anéantissement de tous les tyrans, vous voulez extirper jusques dans ses plus profondes racines le système destructeur du monstre qui osa suspendre la hache despotique sur la tête de ses concitoyens, vous êtes déterminés à terrasser tous les hommes qui seroient tentés d'imiter roberstpiere.

Que vous sçavez bien pénétrer les vues perfides de ces fripons subalternes, de ces féroces intrigans qui sous le masque imposteur d'un patriotisme exagéré cachent le dégoûtant dessein de remettre à l'ordre du jour la terreur et le carnage; il ne reparoitra plus ce régime de destruction que les ennemis de la France espèrent encore voir renaître, l'oeil vigilant du peuple ouvert sur tous les complots liberticides ne permettra plus que le sang de l'innocence inonde le sol de la fraternité.

Courage donc citoïens représentans, ne vous laissez point d'abattre les factions, de dévoiler, d'anéantir l'intrigue et l'esroquerie, tandis que nos braves guerriers portent l'étendart sublime de la philosophie et de l'égalité chez les rois effrayés tandis que nos bouches d'airain foudroient leurs bataillons et font crouler leurs ramparts, écrases cette queue allégorique qui peut encore et peut être plus de maux que le corps odieux auquel elle fut attachée, complétez enfin la félicité d'un peuple qui chaque jour vous bénit pour les lois vraiment sages qui émanent de votre sein; que vous importe le cri des factieux, tandis que les bons citoïens, les véritables patriotes s'empressent de tous cotés à seconder vos vœux créatrices.

Comptez sur l'approbation du peuple entier que vous voulez rendre heureux et sur le devouement le plus décidément prononcé de cette commune dont les citoïens sont prêts à verser leur sang pour le salut de la Convention nationale et l'établissement de la liberté de la justice et de l'égalité.

A Cognac en maison commune le 20 vendémiaire l'an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

*Suivent 12 signatures, officiers municipaux et notables.*

(11) P.-V., XLVIII, 82-83.

(12) C 323, pl. 1385, p. 30. *Gazette Fr.*, n<sup>o</sup> 1030.